

la lettre technique

des agriculteurs multiplicateurs de semences oléagineuses

Pour cette campagne 2017 les programmes de production annoncent une forte hausse des surfaces en tournesol, avec une estimation à plus de 17000 ha. Pour accompagner cette augmentation de surfaces, la réactivité du réseau de producteurs est à souligner. En effet, la durée de rotation (trois ans obligatoires sans tournesol) et l'isolement (500 mètres minimum) sont de véritables contraintes pour les agriculteurs multiplicateurs qu'il faut prendre en compte et ne pas négliger. Les 51 zones protégées réparties sur l'ensemble des zones de multiplication sont un outil à la disposition des producteurs, elles facilitent la gestion des isolements, bénéficiant également aux établissements semenciers.

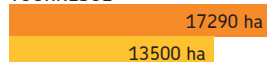
Laurent Bourdil - Président

CONJONCTURE anamso.fr

SURFACES OLÉAGINEUX

Forte hausse des surfaces de production de semences de tournesol en 2017, et maintien des crucifères.

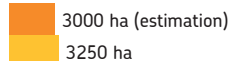
TOURNESOL



CRUCIFÈRES



SOJA



2017 2016

(*) uniquement les colzas d'hiver

ACTUALITÉS DE VOTRE ASSOCIATION

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE 2017

L'Assemblée Générale de l'Anamso s'est tenue le 28 février au Salon International de l'Agriculture.

L'Anamso a réuni les différents acteurs pour un échange autour d'une table ronde consacrée à la filière oléagineuse, de la sélection à la consommation, en passant par la production de semences.

anamso.fr

CONVENTION FOP/ANAMSO

Un partenariat approfondi et durable pour favoriser les échanges et collaborer sur différents dossiers communs. À l'issue de l'Assemblée Générale de l'Anamso le 28 février dernier, Arnaud Rousseau, président de la Fop et Laurent Bourdil, président de l'Anamso, ont signé une convention de partenariat.

anamso.fr

L'ANAMSO RENFORCE SA PRÉSENCE SUR LE TERRAIN

En passant de 56 à 80 délégués, répartis sur l'ensemble du territoire l'Anamso renforce sa proximité avec le terrain.

L'objectif est d'être à l'écoute des attentes et des besoins de l'ensemble de la filière production de semences oléagineuses, en favorisant les échanges avec les établissements semenciers.

anamso.fr

LES RÈGLES DU PRODUCTEUR DE SOJA

1

AVANT TOUT

Assurez-vous d'être en mesure d'honorer les conditions particulières annexées à la convention type de multiplication avant de signer votre contrat et d'implanter votre culture.

2

PRÉCÉDENT

la parcelle de production de semences ne doit pas avoir porté de soja lors de l'année précédente.

3

FILIATION

Demandez et conservez les certificats (étiquettes) de la semence - ils vous seront demandés lors de la première visite d'inspection.

4

ISOLEMENT

1 mètre d'isolement pour une même variété. 5 mètres lorsqu'il s'agit de deux variétés différentes.

5

SEMIS

Le semis doit être réalisé en lignes non croisées. Préférez des écartements supérieurs à 30 cm en cas de passage de la bineuse.

AMÉLIORER LES ITINÉRAIRES TECHNIQUES POUR AUGMENTER LES MARGES DE PRODUCTION

RÉGLONE DES RECHERCHES D'ALTERNATIVES

La situation du Réglone semble dans une impasse et il est fort probable que le produit soit définitivement retiré du marché très prochainement.

Suite à ce changement, la filière s'organise dans le but de proposer des alternatives chimiques et mécaniques pour favoriser les récoltes. Dans le cadre des actions spécifiques interprofessionnelles, en partenariat avec l'UFS et le GNIS, l'ANAMSO met en place dès cette année des essais afin de tester différents produits dessiccants pour les trois espèces (colza, tournesol, soja), dans les trois principales régions de production (Ouest, Sud-Ouest, Sud-Est). Plusieurs alternatives chimiques seront testées sur différents pools de lignées, en collaboration avec les établissements semenciers. Un travail sur la partie mécanique de la récolte et l'appréhension du nettoyage en usine sera également réalisé.

Suivez l'évolution de ce dossier et consultez nos conseils sur anamso.fr 

OPTIMISER LA POLLINISATION D'UNE CULTURE PAR LES ABEILLES DOMESTIQUES ET SAUVAGES

La restitution des résultats de la dernière année des travaux de terrain de Polapis a été faite le 22 février 2017

La méthode PolEval qui découle de ces travaux est basée sur une évaluation simple et rapide de la quantité d'abeilles mellifères présentes au sein d'une colonie. Cette méthode a également été présentée lors des Journées de la Recherche Apicole le 8 février à Paris, ainsi qu'à l'ensemble de la filière des semences oléagineuses. Dans ce cadre, à la demande de certains établissements, l'Anamso propose ses services afin d'évaluer la qualité des colonies d'abeilles déposées au bord des parcelles de production de semences oléagineuses en période de pollinisation.

RÉVISION DE L'ARRÊTÉ PHYTO 2006

Des délais de réentrée augmentés pour des produits

La révision de l'arrêté 2006 portant sur les mesures d'application des produits phytosanitaires concerne notamment la vitesse maximale du vent au-delà de laquelle les produits utilisés en pulvérisation ou en pouddrage ne peuvent être appliqués, les délais à respecter entre l'application et la récolte ainsi que les délais de réentrée minimum dans les parcelles. Dans ce cadre, certains délais de réentrée sont revus afin d'être augmentés à 24 ou 48 heures selon les produits. Pour les productions de semences, les principaux produits concernés sont :

► **des herbicides de rattrapage anti-graminées** matières actives *pendiméthaline*, *propyzamide*, *cycloxydime* ;

► **des fongicides** essentiellement à base de *tubéconazole*, *prothioconazole*, *difénoconazole* et *metconazole* ;

► **un insecticide** Trebon 30 EC.

anamso.fr 

PHYTOLÉA

Le blog de veille phytosanitaire

Ce blog répond à l'objectif de conservation d'itinéraires techniques performants établis au sein du programme interprofessionnel du Gnis réunissant l'Anamso et l'Ufs. Il permet aux différents acteurs de rester informés à tout moment de l'évolution de la réglementation et des applications qui en découlent. **Rendez-vous sur le site pour vous inscrire.**

phytolea.fr 

RENDEZ-VOUS SUR LE SITE INTERNET DE L'ANAMSO

anamso.fr 

BSV par région

Accédez au Bulletin de Santé du Végétal de votre région, synthèse hebdomadaire de l'état phytosanitaire des cultures.

Informations par espèce

Toutes les informations techniques et économiques de vos productions disponibles en permanence.

LA LETTRE TECHNIQUE EST ÉDITÉE PAR L'ANAMSO DOMAINE DU MAGNERAUD 17700 ST-PIERRE D'AMILLY POUR TOUT RENSEIGNEMENT 05 46 28 26 25 OU 04 75 62 82 55 ET ANAMSO@ANAMSO.FR

6

PURETÉ VARIÉTALE

L'insuffisance de pureté variétale déterminée par référence à la tolérance admise est une cause de refus. Il est toléré un maximum d'impuretés variétales de 10/1000.

7

PURETÉ SPÉCIFIQUE

La présence dans la parcelle d'autres espèces telles que tournesol, morelle, xanthium ou maïs, dont les graines ne peuvent être éliminées dans les conditions d'un triage normal est une cause de refus.

8

ÉTAT CULTURAL

Il doit être bon. Des cultures homogènes permettent d'optimiser les visites dans les parcelles. L'implantation, le désherbage et la protection phytosanitaire influent sur la qualité des semences et notamment sur la germination.

9

RÉCOLTE

La semence de soja est très fragile. La moindre fêlure des graines peut altérer la faculté germinative. Effectuer des réglages de moissonneuse donnant priorité à la qualité des graines.